

CONDITIONS GENERALES DE VENTE OUVRAGES VIDAL

Article 1 : Application des conditions générales de vente

Les présentes conditions générales de vente sont disponibles sur le site internet www.vidalfrance.com ou adressées à tout acquéreur qui en fait la demande. La Société VIDAL France se réserve le droit de modifier les présentes conditions générales à tout moment, sans préavis, étant entendu que les nouvelles conditions générales ne s'appliqueront pas aux demandes déjà envoyées au jour de la modification. Toute commande reçue par VIDAL France, ci-après la « Société » implique l'acceptation des présentes conditions générales de vente par l'acquéreur à l'exclusion de toutes conditions générales d'achat de l'acquéreur et de tous autres documents émis par la Société.

Toute commande reçue par VIDAL France implique l'acceptation des présentes conditions générales de vente par l'acquéreur.

Article 2 : Commande

2.1 Toute commande doit être faite par écrit, et spécifiée de manière lisible les renseignements nécessaires à la bonne exécution de la commande, notamment la quantité à fournir, le prix convenu et être accompagnée du règlement de la commande. Si l'adresse de livraison et de facturation sont différentes, l'acquéreur doit le mentionner clairement. Les commandes par téléphone ne sont pas acceptées.

2.2 Les commandes sont fermes et définitives. En conséquence aucun retour ne sera accepté.

Article 3 : Livraison

3.1 Modalités

Le Produit sera livré au lieu et de la manière prévus lors de la commande dans un délai maximum de 30 jours après réception d'une commande et de son parfait paiement par la Société pour une livraison en France métropolitaine et de 45 jours pour une livraison Dom-Tom et étranger. Pour toutes livraisons hors du territoire de la France métropolitaine, veuillez contacter préalablement à la passation de la commande, le service client au 09 77 40 18 18 ou via notre site internet louise.vidal.fr

3.2 Délai de livraison

La Société fera tout ce qui est en son pouvoir pour respecter les délais de livraison demandés par l'acquéreur.

Si la Société ne respecte pas le délai de livraison demandé ou à défaut le délai maximum fixé à l'article 3.1, ou si la livraison apparaît définitivement impossible, l'acquéreur pourra annuler la commande en question. La Société remboursera à l'acquéreur dans les quinze (15) jours suivant l'annulation tout paiement que l'acquéreur pourra avoir déjà fait au titre de la commande annulée.

Pour autant, la Société ne sera pas responsable des dommages que subirait l'acquéreur du fait de la livraison tardive si celle-ci résulte de circonstances extérieures au contrôle de la Société et en cas de force majeure tel que cette notion est interprétée par la jurisprudence.

3.3 Risques

Le transfert du risque de perte ou de dommage des Produits prendra irrévocablement effet à la livraison des Produits à l'acquéreur.

3.4 RESERVE DE PROPRIETE

LE TITRE DE PROPRIETE SUR LES PRODUITS LIVRES A L'ACQUEREUR SERA TRANSFERE A L'ACQUEREUR DES QUE CELUI-CI AURA INTEGRALEMENT PAYE LE PRIX D'ACHAT ET AUTRES FRAIS QU'IL DOIT A LA SOCIETE AU TITRE DE LA

COMMANDE CORRESPONDANTE, OU LORS DE LA LIVRAISON SI CELLE-CI S'EFFECTUE CONTRE PAIEMENT OU APRES PAIEMENT COMPLET DU PRIX.

Article 4 : Qualité des produits, inspections, recours

Après la livraison des Produits, et au plus tard trente (30) jours après la livraison, l'acquéreur devra inspecter ou faire inspecter soigneusement le caractère complet et conforme des Produits par rapport aux spécifications et aux normes en vigueur généralement admises.

L'acquéreur ne pourra plus engager de réclamation relative au caractère incomplet ou à la non-conformité des Produits qui lui sont livrés, détectée ou qui aurait raisonnablement dû être détectée après une inspection soignée au sens donné ci-dessus, et qui n'a pas été communiquée par écrit à la Société dans le délai de 30 jours qui suit la livraison.

Si une réclamation concernant une livraison incomplète ou non-conforme est régulièrement déposée et prouvée par l'acquéreur, la Société fera son affaire du défaut rapporté, considérant, au vu des circonstances, un délai aussi raisonnable que possible :

(a) en cas de livraison incomplète, et au choix de l'acquéreur, une livraison supplémentaire ou un avoir au crédit de l'acquéreur d'un montant égal au prix d'achat des Produits non livrés ;

(b) en cas de non-conformité, au choix de la Société, réparation ou remplacement des Produits ou parties de Produits non-conformes, sous réserve qu'en cas de remplacement l'acquéreur retourne d'abord à la Société les Produits non-conformes si cette dernière le demande. La Société pourra également accorder un avoir d'un montant égal au prix d'achat des Produits non-conformes sur le compte de l'acquéreur si ce dernier le demande.

Article 5 : Tarifs

Les tarifs sont ceux en vigueur à la date de la commande, exprimés en euros et tenant compte de la TVA applicable au jour de la commande. Les éventuels coûts de transport seront à la charge de l'acquéreur.

Article 6 : Paiement

6.1 Le règlement se fait soit par chèque à l'ordre de « VIDAL France », soit par virement ou mandat administratif, le cas échéant. La facture correspondante sera remise à la livraison de la commande. Aucun escompte n'est accordé pour un règlement anticipé.

En cas d'incident de paiement ou de retard de règlement par l'acquéreur, la Société se réserve, pour l'avenir, le droit d'exiger le paiement comptant à la commande.

6.2 L'acquéreur est tenu à l'égard de la Société de tous les frais judiciaires et extra-judiciaires exposés par la Société dans la sauvegarde et le recouvrement de sommes qui lui sont dues par l'acquéreur.

Article 7 : LOI APPLICABLE - COMPETENCE

LES PRESENTES CONDITIONS GENERALES DE VENTE SONT REGIES PAR LE DROIT FRANÇAIS. EN CAS DE LITIGE, LE TRIBUNAL DE COMMERCE DE PARIS EST SEUL COMPETENT.